

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 12 AVRIL 2021

Convocation du 6 avril 2021

Affichage du 6 avril 2021

<b>Nombre de Conseillers</b>	<b>En exercice :</b>	<b>11</b>
	<b>Présents</b>	<b>9</b>
	<b>Votants</b>	<b>11</b>

L'an deux mil vingt et un, le douze avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Montiers, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni dans le respect des gestes barrières et avec port du masque, en huis clos, dans le préfabriqué situé derrière la Mairie, sous la présidence de M Xavier DENEUFBOURG Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENT :** Mmes et MM DENEUFBOURG Xavier, LARSONNIER Virginie, VINCENT Catherine, DENEUFBOURG Julie, RIDARD Denise, FRENAUX Françoise, LUCAS Nicolas, DROOP Marie et DELÉGLISE Thierry.

**ABSENT EXCUSÉ :** Mme GOVART Anne-Sophie a donné pouvoir à Denise RIDARD.

**ABSENT :** M Jean-Claude FOUBERT a donné pouvoir à Françoise FRENAUX.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme Denise RIDARD.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté sans observation à l'unanimité des présents.

#### **POINT 1** (délibération 2021-06)

#### **COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET COMPTE DE GESTION 2020**

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Mme Virginie LARSONNIER qui expose le compte administratif de la commune pour l'année 2020.

Le Compte Administratif 2020 de la Commune laisse apparaître les résultats suivants :

- Section de fonctionnement
  - Dépenses : 233 927,23 €
  - Recettes : 404 823,89 €
  - Soit un excédent de fonctionnement de 170 896,66 €
- Section d'investissement
  - Dépenses : 98 729,57 €
  - Recettes : 61 051,19 €
  - Soit un déficit d'investissement de 37 678,38 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, par CINQ VOIX « pour » et CINQ « abstentions », le Compte Administratif 2020 et constate la conformité des résultats avec le Compte de Gestion 2020 adressé par Mme le Receveur Municipal.

Mme Virginie LARSONNIER invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption du Compte Administratif.

#### **POINT 2** (délibération 2021-07)

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT**

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	33 803,85 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	134 563,49 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	3 874,53 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	36 333,17 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	9 900,00 €
En recettes pour un montant de :	7 000,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	40 578,38 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	40 578,38 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	130 318,28 €
---	--------------

**POINT 3 (délibération 2021-08)**

**VOTE DES TAXES LOCALES**

Monsieur le Maire rappelle les taux de fiscalité locale de 2020 :

- Foncier bâti : 22,13 %
- Foncier non bâti : 54,24 %

Il ajoute que la commune ne percevra plus de taxe d'habitation à partir de 2021 hormis celle des résidences secondaires. Elle ne percevra plus que le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le taux de TFPB du département, qui est de 21,54 %, sera ajouté à celui de la commune. Monsieur le Maire propose de ne pas relever les taux cette année.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **FIXE** les taux des taxes fiscales pour l'année 2021, comme suit :

- Foncier bâti : 43,67 %
- Foncier non bâti : 54,24 %

**POINT 4 (délibération 2021-09)**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

L'état des chaussées de la rue de la Fontaine et de la petite rue des Vignes sont à prévoir avec deux points lumineux inexistant dans la rue de la Fontaine.

Le montant total des devis pour ces travaux s'élève à 39 202,48 € HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention au Département.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise au taux communal de 38 % pour l'opération « Aménagement de voiries et réseaux électriques ».

#### **POINT 5 (délibération 2021-010)**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

L'état des chaussées de la rue de la Fontaine et de la petite rue des Vignes sont à prévoir avec deux points lumineux inexistant dans la rue de la Fontaine.

Le montant total des devis pour ces travaux s'élève à 39 202,48 € HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à l'Etat au titre de la DETR.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de l'Etat au taux de 40 % pour l'opération « Aménagement de voiries et réseaux électriques ».

#### **POINT 6 (délibération 2021-011)**

#### **DEMANDE DE SUBVENTION A LA RÉGION POUR L'AMÉNAGEMENT DE VOIRIES ET RÉSEAUX ÉLECTRIQUES**

L'état des chaussées de la rue de la Fontaine et de la petite rue des Vignes sont à prévoir avec deux points lumineux inexistant dans la rue de la Fontaine.

Le montant total des devis pour ces travaux s'élève à 39 202,48 € HT. Monsieur le Maire propose de demander une subvention à la Région.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite une subvention auprès de la Région au taux de 30 % pour l'opération « Aménagement de voiries et réseaux électriques ».

#### **POINT 7 (délibération 2021-012)**

#### **COLIS DES PERSONNES AGÉES**

Dans la continuité de l'action sociale exercées par la commune depuis la dissolution du CCAS (effectif au 1<sup>er</sup> janvier 2018), Monsieur le Maire propose de reconduire le colis des personnes âgées dans les mêmes conditions que l'an dernier au tarif de 38,00 € unitaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité :

- d'accorder un colis alimentaire en fin d'année aux personnes âgées de 65 ans et plus, demeurant à Montiers ;
- de fixer le montant unitaire du colis à 38,00 € TTC par personne ;
- de charger le Maire d'établir la liste des personnes bénéficiaires et de la transmettre au Trésorier Municipal.

#### **POINT 8 (délibération 2021-013)**

#### **BUDGET PRIMITIF 2021**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget primitif pour l'année 2021 présenté par Monsieur le Maire et qui s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

↳ Section de fonctionnement : 385 946,28 €

↳ Section d'investissement : 183 450,96 €

#### **POINT 9 (délibération 2021-014)**

#### **CCPP : APPROBATION DU PACTE DE GOUVERNANCE**

M. le Maire informe les conseillers municipaux que la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 ouvre la possibilité d'élaborer un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes dont les modalités sont prévues à l'article L5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce pacte de gouvernance doit être adopté après avis des conseils municipaux des communes membres. Avis simple, rendu dans un délai de 2 mois après la transmission du projet de pacte.

Vu la délibération N° 20C/03/02 du conseil communautaire du 11 juillet 2020, établissant la mise en place de la conférence des maires en lieu et place du bureau élargi.

Vu la délibération N° 20C/04/25 du conseil communautaire du 23 juillet 2020, considérant l'intérêt pour la Communauté de Communes d'engager un débat visant à élaborer un pacte de gouvernance.

Lors de la conférence des maires du 9 mars 2021, le projet de pacte de gouvernance a été présenté par le Président de la Communauté de Communes, mis au débat puis validé.

Afin d'en finaliser l'adoption, le projet de pacte est transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, prend acte du projet de pacte de gouvernance de la Communauté de Communes du Plateau Picard.

### **POINT 10 (délibération 2021-015)**

#### **CCPP : COMPÉTENCE MOBILITÉ**

Considérant l'organisation de services de transports réguliers, routiers et ferroviaires, par la région dans le ressort territorial, au titre d'Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale, d'une part, et l'organisation par la communauté de communes de services de mobilité locaux complémentaires aux services régionaux, d'autre part ;

Considérant qu'en l'absence de la prise de compétence mobilité avant le 30 juin 2021, la région devient la seule Autorité Organisatrice de la Mobilité sur son ressort territorial ;

Considérant qu'en devenant Autorité Organisatrice de la Mobilité locale, la communauté de communes pourra participer au contrat opérationnel de la mobilité défini par la région sur son bassin de mobilité, en concertation avec les AOM locales ;

Considérant que la mobilité de proximité est devenue un enjeu structurant d'attractivité adapté à l'échelle du Plateau Picard ;

Sur proposition du maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** l'extension des compétences de la communauté de communes du Plateau Picard au volet « Mobilité » et approuve le statut d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) au sens de la loi LOM susvisée.

**DEMANDE** à la communauté de communes d'exercer cette compétence sur l'ensemble du ressort territorial de la communauté de communes, avec le souhait de ne pas reprendre les services intégralement assurés par la région sur le ressort territorial de la communauté de communes, qu'ils soient scolaires, non-urbains ou Transport à la Demande (TAD), tout comme les transports organisés par les communes sur leur ressort territorial ;

**DIT** que la présente délibération sera notifiée sans délai au président de la communauté de communes.

### **POINT 11 QUESTIONS DIVERSES**

- **PLU** : l'urbaniste travaille sur notre projet.
- **RPC** : Montiers a fait une déclaration concernant la situation « inquiétante » de la commune de Pronleroy au sein du regroupement, lors de la réunion du budget des Hironnelles du 23 mars dernier. M Thierry Deléglise fait lecture de la lettre signée des 4 membres de la commune et du Maire, lu en préambule de la réunion.
- **Elections Régionales et Départementales** : Les scrutins prévus les 13 et 20 juin prochains seront-ils maintenus ? Dans l'affirmative, ils se dérouleront dans la salle des fêtes pour

respecter les règles sanitaires en vigueur et la tenue des bureaux de vote nécessitera la présence des élus selon un planning établi.

- Le devenir des bâtiments communaux : un prochain rendez-vous avec un architecte est programmé pour le devenir des bâtiments inoccupés. Mme Ridard interpelle M le Maire pour lui signifier qu'un architecte n'est peut-être pas utile, M le Maire lui répond qu'il s'agit d'une première échauche gratuite. Il informe qu'une habitante a pris contact avec lui pour le projet d'un magasin (le retour du sondage distribué dans les boîtes aux lettres est très positif), une autre Montiéroise est intéressée pour créer une maison de retraite familiale. La Région subventionne bon nombre d'ouverture ou de réaménagement de commerces de villages, il faut saisir cette opportunité.
- Sécurité : un devis a été demandé suite a à l'étude de circulation réalisé par la SARL ISR. A savoir, que le village est traversé par 24 bus par jour en période scolaire et qu'il est nécessaire d'adapter les aménagements en conséquence.
- Numérotation rue de Saint Just : M Lucas demande ce qu'il en est, M le Maire lui répond qu'il est en attente d'une réponse au courrier envoyé.
- Voiture stationnée dans le haut de la rue de Saint Just : la gendarmerie est saisie de l'affaire et prendra contact avec le propriétaire pour un enlèvement rapide de ce véhicule.
- Stade : M Lucas demande si le filet du cours de tennis va être remis, M le Maire lui répond dans l'affirmative et précise qu'il envisage la remise en état du terrain de cross.
- Vibration dans une habitation rue des Vignes : Mme Ridard signale a M le Maire qu'un habitant de la rue des Vignes se plaint de vibrations dans sa maison au passage rapide des poids lourds, M le Maire explique que l'assurance du Montiérois devait saisir les instances de la CCPP et des entreprises, chose qui n'a pas été faite. Sur l'étude de sécurité dans la traversée du village, une option est proposée pour essayer de palier à ce problème, ce dossier est en bonne voie de réalisation.
- Tour de ville : Mme Ridard signale qu'une habitante de la rue des Vignes se plaint de véhicules circulant dans le tour de ville et demande la confirmation de l'interdiction, M le Maire affirme qu'il est interdit aux véhicules a moteur d'emprunter le tour de ville et qu'un panneau est en place dans le chemin de la dernière maison de la rue de Saint Just ; un deuxième sera placé à l'extrémité de ce chemin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 04 minutes.

\*\*\*\*\*

***Conseil Municipal de Montiers  
Séance du 12 avril 2021***

**Signatures des présents ou représentés pour les délibérations énumérées ci-dessous :**

- N° 1 : Compte Administratif 2020 et Comte de Gestion 2020 (délibération N° 2021-06)
- N° 2 : Affectation du résultat (délibération N° 2021-07)
- N° 3 : Vote des taxes locales (délibération N° 2021-08)
- N° 4 : Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'aménagement de voiries et réseaux électriques (délibération N° 2021-09)
- N° 5 : Demande de subvention au titre de la DETR pour l'aménagement de voiries et réseaux électriques (délibération N° 2021-010)
- N° 6 : Demande de subvention à la Région pour l'aménagement de voiries et réseaux électriques (délibération N° 2021-011)
- N° 7 : Colis des personnes âgées (délibération N° 2021-012)
- N° 8 : Budget Primitif 2021 (délibération N° 2021-013)
- N° 9 : CCPP : approbation du Pacte de Gouvernance (délibération N° 2021-014)
- N° 10 : CCPP : compétence mobilité (délibération N° 2021-015)
- N° 11 : Questions diverses

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Présent</b>	<b>Excusé</b>	<b>Pouvoir à</b>	<b>Emargement</b>
DENEUFBOURG	Xavier	<b>X</b>			
LARSONNIER	Virginie	<b>X</b>			
VINCENT	Catherine	<b>X</b>			
DENEUFBOURG	Julie	<b>X</b>			
RIDARD	Denise	<b>X</b>			
FOUBERT	Jean-Claude		<b>X</b>	<b>Françoise FRENAUX</b>	
FRENAUX	Françoise	<b>X</b>			
GOVART	Anne-Sophie		<b>X</b>	<b>Denise RIDARD</b>	
LUCAS	Nicolas	<b>X</b>			
DROOP	Marie	<b>X</b>			
DELÉGLISE	Thierry	<b>X</b>			